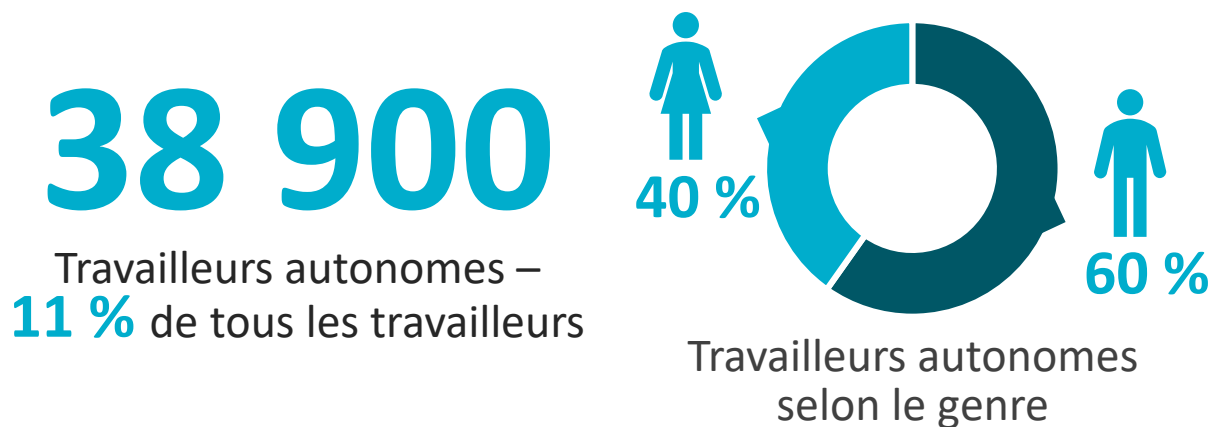


UN PORTRAIT DES DONNÉES SUR LE TRAVAIL AUTONOME AU NOUVEAU-BRUNSWICK



Être un travailleur autonome signifie que vous êtes le **propriétaire actif** d'une entreprise, d'une ferme, d'un cabinet professionnel qui peut être incorporé ou non, et peut embaucher ou non des employés rémunérés.



¹ Les données n'incluent pas les travailleurs non-rémunérés membres de la famille, ce qui représente moins de 1 % des travailleurs autonomes

² Incluent les sous-secteurs suivants : Réparation et entretien; services personnels et buanderie; les organismes religieux, de subventions, civils, professionnels et autres semblables; et les ménages privés

Le travail autonome par secteur d'industrie:

Secteur de la production de biens	23 %
Construction	13 %
Foresterie, pêche, mines, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	4 %
Agriculture	3 %
Fabrication	3 %
Services publics	0 %
Secteur des services	77 %
Soins de santé et assistance sociale	14 %
Autres services (sauf les administrations publiques) ²	14 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	12 %
Commerce de gros et de détail	10 %
Transport et entreposage	6 %
Finance, assurances, services immobiliers et de location	5 %
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	5 %
Services d'hébergement et de restauration	4 %
Services d'enseignement	3 %
Information, culture et loisirs	3 %
Administrations publiques	0 %

Pour plus de renseignements, visitez emploisNB.ca ou contactez un Conseiller en emploi dans votre région.